

Compte rendu du conseil municipal

Du 18 novembre 2016

Présents : 12

Absents : Carole Massuti, Jean-Philippe Angelin, Pierre Letacq

Secrétaire de séance : Adeline Pepin

La séance débute à 18H08

Approbation du compte rendu du conseil précédent du 26 septembre 2016

M Le Maire présente l'ordre du jour

Concernant la création d'une centrale hydraulique, M Le Maire indique que l'enquête publique est maintenant terminée. Deux remarques ont été formulées.

1/ Assainissement

- Transfert de compétences : rappel sur la délibération du CM pour notifier le transfert de compétence de l'assainissement au SIAEP. Reste à établir le procès verbal de transfert des biens.
- En mars, le préfet a accepté la création d'un syndicat Aiguebelle/Randens.
- Réflexion sur la mise en place d'une redevance au titre de l'amélioration du réseau. Cette redevance existant déjà à Aiguebelle, il semble difficile d'y échapper.
0,70 euros m³ d'eau + 100 euros pour les branchements nouveaux sur le réseau.
Les habitations dont l'assainissement est individuel (fosse+épandage) ne sont donc pas concernés par cette taxe.
- Validation de la proposition de SAFEGE : suite à la réunion des CM du 24 octobre 2016 à Aiguebelle, il nous faut prendre une délibération pour valider la proposition du projet d'assainissement. Suite aux réflexions, décision prise d'attendre renseignements complémentaires auprès de la commune d'Aiguebelle, notamment en ce qui concerne le terrain choisi.

2/ Sécurité

-Suite au contrôle organisé par l'inspection académique :

- . Regrouper dans le registre de sécurité l'ensemble des informations (vérifications techniques, exercices d'évacuation...). Ce conseil a déjà été mis en place
- . Problème d'accès à l'école pendant les heures scolaires : réflexion sur l'installation d'un visiophone. Il est décidé d'installer une simple sonnette dans un premier temps.
- . Déplacer ou mettre sous clé les produits d'entretien. Ce conseil est mis en place
- . Faire vérifier périodiquement les jeux de cours par un organisme agréé. Une convention avec l'Apave a été mise en place.
- . Adapter le nombre de prises de courant à l'usage afin d'éviter l'usage de triplètes et de rallonges. Prendre contact avec l'entreprise Bugnon.
 - Ecole :
- . Accès handicapés classe CP. Se renseigner sur l'obligation d'avoir une rampe Accès **et** Sortie de secours handicapé avant de créer une rampe.
- . Réflexion sur la création d'un portillon côté Arc avec la grille fixe actuelle, ce qui pourrait servir d'évacuation en cas de risque
- . Contrôle des installations électriques. Ce contrôle obligatoire tous les ans sera effectué par l'Apave avec qui une convention sera mise en place. Le premier sera effectué le 30 novembre.

. Contrôle légionnelles : ce contrôle sera effectué par Savoir Labo. Mise en place d'une convention pour une analyse annuelle jusqu'en 2020.

- Ruisseaux :

. Rappel : convention avec le RTM. Le contrôle pour 2017 se fera sur les ruisseaux La lauza, Les thuyes et Les moulins. La commission doit se charger de la mise en place de travaux prescrits dans le rapport.

- Routes :

Le mur abîmé sur la route du Replat a été réparé par l'entreprise Mano. Il était bien plus dégradé que prévu. Les travaux s'élèvent à 13 517 € pour un devis de 6965 €.

3/ SIRTOMM

Concernant le projet de mise en place de containers ½ enterrés, plusieurs échanges de propositions ont été partagés. Visite sur le terrain pour validation du site. Validation du projet avec le SIRTOMM, reste quelques points de collectes à définir. Contact avec les propriétaires pour mise en place d'une convention d'utilisation du terrain ou achat du terrain.

Pour information : détail du rapport de la qualité et le prix du service du SIRTOMM.

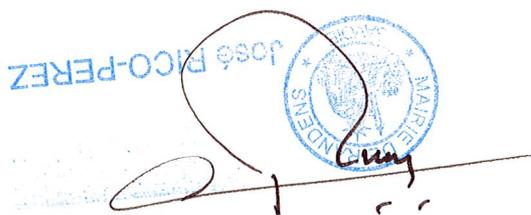
Installation d'un défibrillateur dans le hall du bâtiment associatif : formation le 09 décembre

Formation pour la télé-alerte : 24 novembre

4/ DIVERS

- Site internet : 1^{ère} présentation du site internet. Validation du « cadre » de ce site
- Personnel communal. Changement des contrats concernant les risques statutaires et le régime indemnitaire.
- Cimetière : Réunion avec l'ASADAC prévue pour réalisation et mise aux normes et informatisation de la gestion du cimetière.
- Forêt communale : coupes de bois invendues concernant les parcelles 20 – 21 – 23
- Cantine scolaire : Le nombre d'enfants inscrits à la cantine ne cessant d'augmenter, réflexion sur la mise en place d'une limitation du nombre d'inscrits. Problèmes de place et de sécurité pour un fonctionnement correct, problème de personnel.
- Enedis : en attente de proposition concernant la dépose et le renforcement de la ligne enterrée secteur du Chaix.
- Compte rendu du conseil d'école.
- Déneigement : contact avec Barbier pour le déneigement des routes communales qui n'étaient pas dans son contrat (centre village)
- Nettoyage de la salle des fêtes : achat d'une machine de nettoyage mécanique
- PLUi : interprétation assez confuse de la loi Notre. Date butoir 27/03/2017, certaines communes ne sont pas d'accord.
- Compte rendu réunion COM.COM : Le conseil général se retire de la zone Arc-Isère à partir de 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00



Handwritten signature and official stamp of José Rico-Perez, Mayor of Arc-Isère. The stamp is circular and contains the text 'MAIRIE' and 'ARC-ISÈRE'.